

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE
MRC DU HAUT-RICHELIEU
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lacolle tenue le mardi 11 avril 2023 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 1, rue de l'Église Sud, Lacolle.

Sont présents le maire et les conseillers, conseillères :

Jacques Lemaistre-Caron, maire

Monsieur Patrice Deneault, poste no.1. Monsieur Martin Farrar-Deguire, poste no 2
Madame Suzanne Lacroix, poste no. 3 Madame Nancy Sorel, poste no. 4
Monsieur David Arseneault, poste no. 5 Monsieur Éric Barrière, poste no 6

Est également présent : Jean-Pierre Cayer, directeur général et greffier-trésorier.

Le maire Jacques Lemaistre-Caron préside la séance. Le quorum est constaté.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ouverture de la séance ordinaire à 19 h00

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-04-096

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

POINT AJOUTÉ :

14.3 Achat de billets pour le spectacle de la Fabrique du Mont-Carmel

POINTS RETIRÉS :

6.8 Résolution mandatant une firme d'ingénierie pour la mise à niveau de l'assainissement des eaux usées

6.13 Résolution adoptant le fournisseur pour le papier à lettres et cartes d'affaires

12.3 Demande de partenariat avec Desjardins acceptée, 6000\$ pour 2023.

13.1 Résolution relative à la possible fermeture du chemin Roxham

ORDRE DU JOUR	
1	Présence des membres du Conseil
2	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.1	Ouverture de la séance ordinaire du 11 avril 2023
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
	Proposeur/seconneur
4	ADOPTION DU/ DES PROCÈS-VERBAUX
4.1	Résolution adoptant le procès-verbal de la séance du 14 mars 2023
5	PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes)
6	ADMINISTRATION /FINANCES
6.1	Adoption des comptes payés au 31 mars 2023
6.2	Adoption des comptes à payer au 31 mars 2023
6.3	Dépôt des activités de fonctionnement financier du 1 ^{er} au 31 mars 2023
6.4	Résolution approuvant l'offre de Solution Burotic pour un photocopieur à l'étage
6.5	Résolution approuvant l'offre de Solution Burotic pour un photocopieur à l'usine de filtration
6.6	Appel d'offres pour l'entretien ménager
6.7	Appel d'offres pour la tonte de gazon

6.8	Résolution mandatant une firme d'ingénierie pour la mise à niveau de l'assainissement des eaux usées
6.9	Résolution pour demander des arbres pour la semaine de l'arbre en mai 2023
6.10	Résolution approuvant les représentants municipaux qui participeront au congrès de la FQM 28 au 30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec
6.11	Résolution entérinant la résolution électronique relative au mandat à la firme Dunton Rainville, concernant le dossier 76-151.
6.12	Résolution adoptant l'offre pour le camp de jour du Parc Régional de Saint-Bernard
6.13	Résolution adoptant le fournisseur pour le papier à lettres et cartes d'affaires
6.14	Résolution adoptant la liste des contrats à des fournisseurs dépassant le montant de 25 000\$ pour 2022
6.15	Modification de la résolution 2023-02-036 Proanima
6.16	Résolution adoptant l'émission de médailles pour les chats
6.17	Résolution portant sur le paiement des intérêts sur le paiement des travaux de fourniture d'eau potable à une résidence sur la route 202, à Lacolle
6.18	Résolution sur la discussion concernant la taxation pour la fourniture de l'eau potable aux résidences abritant des commerces
6.19	Résolution adoptant un remboursement pour le camp de jour de danse de Sébastien Barrière
7	RESSOURCES HUMAINES
7.1	Nomination au poste de pompier à temps plein
7.2	Nomination au poste de lieutenant du SSI Lacolle
7.3	Résolution adoptant les vacances estivales 2023 des employés
7.4	Démission du Directeur du service d'incendie
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE/POLICE/POMPIERS
8.1	
9	TRAVAUX PUBLICS
9.1	Rapport du directeur des travaux publics pour le mois de mars 2023
9.2	Discussion sur une estimation de peinture des bâtiments municipaux
9.3	Résolution adoptant la soumission de la compagnie EMCO pour les fournitures d'aqueduc
10	HYGIÈNE DU MILIEU
10.1	
11	URBANISME
11.1	Rapport d'activités/ Inspectrice/urbaniste
11.2	Adoption du deuxième projet de résolution PPCMOI 2023-03-086_ rue du Collège
11.3	Adoption deuxième projet de résolution PPCMOI 2023-03-084_Marina Sieur de Champlain
12	LOISIRS
12.1	Rapport d'activités
12.2	Demander lettre pour Utilisation de la salle Léodore-Ryan pour la tenue de bingo, les mercredis de 19h à 21h30, du 7 juin au 23 août 2023 et de même pour l'année 2024.
12.3	Demander de partenariat avec Desjardins acceptée, 6000\$ pour 2023. Desjardins nous demande en échange de faire l'achat d'une tente avec les 2 logos sur la tente (Lacolle + Desjardins)

12.4	Résolution approuvant la demande de financement dans le cadre du Fonds 'En Montérégie, on bouge! »
13	CORRESPONDANCE/INFORMATION
13.1	Résolution relative à la possible fermeture du chemin Roxham
13.2	Offre de service de Consultants Blitz
14	VARIA
14.1	Demande d'aide pour l'Église Odeltown
14.2	Demande pour le bicentenaire de l'Église Odeltown
14.3	Achat de billets pour le spectacle de la Fabrique du Mont-Carmel
15	PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes)
16	CLOTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE À

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du 11 avril 2023, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, tel que présenté avec tous les points retirés et ajoutés.

ADOPTÉE

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2023-04-097

RÉSOLUTION ADOPTANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault
APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mars 2023.

ADOPTÉE

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS** (reçu par écrit admin@lacolle.com)

De 19h02 à 19h55

- Marina Sieur de Champlain
- Comptes de taxes
- Achat d'un terrain de 14 000 000\$

6. **ADMINISTRATION, FINANCES**

2023-04-098

COMPTES FOURNISSEURS PAYÉS AU 31 MARS 2023

TOTAL DÉPARTEMENTS AU 31 MARS 2023 :	166 801.56 \$
TOTAL RÉMUNÉRATIONS AU 31 MARS 2023:	95 071.76 \$
TOTAL DÉBOURSÉ:	261 873.32 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes payés au 31 mars 2023 tels que présentés sur une liste et remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Martin Farrar-Deguire se retire à 19h56.

2023-04-099

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2023

DÉPARTEMENT	MONTANT
ADMINISTRATION	15 344.44 \$
VOIRIE MUNICIPALE	31 892.60 \$
SERVICE INCENDIE	4 371.06 \$
HÔTEL DE VILLE	2 033.81 \$
TRAITEMENT DES EAUX	20 191.60 \$
CENTRE LÉODORE-RYAN	9 923.15 \$
CHALET DES LOISIRS	963.95 \$
SERVICE DE FOURRIÈRE	2 511.51 \$
DÉNEIGEMENT	4 608.02 \$
URBANISME	1 479.91 \$
LOISIR ET CULTURE	51.40 \$
IMMOBILISATION	6 175.31 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2023:	99 546.76 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel

APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer au 31 mars 2023, tels que présentés sur une liste et remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire revient à son siège à 19h57.

DÉPÔT/État des activités financières aux fins fiscales du 1^{er} au 31 mars 2023.

Le conseil municipal a pris connaissance du document présenté.

2023-04-100

RÉSOLUTION APPROUVANT L'OFFRE DE SOLUTION BUROTIC 360 POUR UN PHOTOCOPIEUR À L'ÉTAGE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'installer un autre photocopieur à l'étage de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Solution Burotic 360 pour la location d'un photocopieur;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault
APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil accepte l'offre de Solution Burotic 360 pour un photocopieur de marque Sharp BP70C31 pour une location de 60 mois au coût de 113,00\$ par mois, 0,009\$ par copie noire, 0,055\$ par copie couleur, toner, pièce et main-d'œuvre inclus.

ADOPTÉE

2023-04-101

RÉSOLUTION APPROUVANT L'OFFRE DE SOLUTION BUROTIC 360 POUR UN PHOTOCOPIEUR À L'USINE DE FILTRATION

CONSIDÉRANT QUE le besoin d'un photocopieur à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Solution Burotic 360 pour un photocopieur;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de Solution Burotic 360 pour la location d'un photocopieur Sharp MXC357F au coût de 32,00\$ par mois, 0,025\$ par copie noir et 0,12\$ par copie couleur, toner, pièce et main-d'œuvre incluse.

ADOPTÉE

2023-04-102

OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appel d'offres couvrant une période de quatre (4) ans à compter de 2023 avec une option de renouvellement d'une année additionnelle, pour des travaux de nettoyage et de buanderie des édifices de Lacolle fut publiée sur le site SEAO pour les offres de contrats publics;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 mars 2023:

Nom du fournisseur	Total avec taxes pour 5 années (l'année d'option incluse) taxes incluses
C.T. Entretien général Inc	298 391,19\$
Lagoa	437 500,00\$

CONSIDÉRANT QUE le devis est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de C.T. Entretien général Inc au coût 298 391,19\$ pour cinq (5) années incluant l'année d'option, taxes incluses.

ADOPTÉE

2023-04-103

APPEL D'OFFRES POUR LA TONTE DE GAZON

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appel d'offres couvrant une période de quatre (4) années plus une année d'option à compter du printemps 2023 pour le service de tonte de gazon aux infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 mars 2023 :

Nom du fournisseur	Total avec taxes pour 5 années, taxes exclues
Les entreprises Émile Lagevin	186 000.00\$
9317-9083 Québec Inc	154 310.60\$
Les Entreprises Mr J3C Inc	156 552.00\$
Gazon Pro	106 182.72\$
Les Entreprises L.L.D.	77 680,00\$
Les Entretiens MV	194 525,00\$ sans année d'option

CONSIDÉRANT QUE la différence des coûts est énorme entre le soumissionnaire le plus bas et le plus haut, laissant présager que le devis n'a pas été bien compris de la part des soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE les cols bleus sont en mesure d'effectuer le travail;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil refuse les soumissions déposées et que la tonte de gazon soit effectuée par les cols bleus.

ADOPTÉE

2023-04-104

RÉSOLUTION POUR DEMANDER DES ARBRES POUR LA SEMAINE DE L'ARBRE EN MAI 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lacolle soumette une demande pour l'obtention de cinq cents (500) plants d'arbres au Club 4-H;

QUE certains plants soient plantés sur les terrains appartenant à la Municipalité et d'autres offerts aux résidents de Lacolle pour conserver et améliorer notre environnement.

ADOPTÉE

2023-04-105

RÉSOLUTION APPROUVANT LES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX QUI PARTICIPERONT AU CONGRÈS DE LA FQM DU 28 AU 30 SEPTEMBRE 2023 AU CENTRE DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un congrès pour les maires, conseillers et directeurs généraux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a comme politique de participer au congrès;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la municipalité de Lacolle accepte l'inscription au congrès pour monsieur le maire, le directeur général, le directeur des travaux publics et messieurs les conseillers David Arseneault et Patrice Deneault ainsi que la location de chambres d'hôtel.

ADOPTÉE

2023-04-106

RÉSOLUTION ENTÉRINANT LA RÉSOLUTION ÉLECTRONIQUE RELATIVE AU MANDAT OCTROYER À LA FIRME DUNTON RAINVILLE, CONCERNANT LE DOSSIER 76-151

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle est en préparation d'un dossier pour la Cour Municipale relativement à une construction non conforme;

ATTENDU QUE l'avocate qui représente habituellement la Municipalité de Lacolle en Cour Municipale se sent inconfortable dans le fait qu'elle a déjà défendu le défendeur contre la municipalité il y a quelques années;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle est représentée par les procureurs de la firme Dunton Rainville pour les dossiers en Cours Supérieure;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lacolle demande à être représentée par les procureurs de la firme Dunton Rainville pour le dossier ci-haut mentionné.

QUE les frais inhérents aux dossiers en litige soient remboursés à la Municipalité de Lacolle par le ou les propriétaires assujettis au dossier.

ADOPTÉE

2023-04-107

**RÉSOLUTION ADOPTANT L'OFFRE POUR LE CAMP DE JOUR
DU PARC RÉGIONAL DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE**

ATTENDU QUE le Parc régional de Saint-Bernard-de-Lacolle offre aux résidents de la Municipalité de Lacolle l'accès à leur camp de jour pour la période estivale 2023;

ATTENDU QUE le Parc Régional offre huit (8) semaines de camp consécutives, du lundi au vendredi, du 26 juin au 18 août 2023;

ATTENDU QUE le camp de jour accepte les inscriptions d'enfants âgés entre 5 (au 30 septembre 2023) et 12 ans;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de verser une contribution d'un montant fixe de cinq (5,00\$) dollars par jour par enfant pour les inscriptions faites au camp de jour « Parc Régional St-Bernard-de-Lacolle »;

QUE les inscriptions se feront directement au Parc Régional de St-Bernard-de-Lacolle;

QUE le montant sera remis directement aux parents sur présentation des preuves (factures) démontrant la participation à ce camp de jour;

QUE le remboursement sera fait à la fin juillet pour les preuves reçues avant le 31 juillet;

QUE monsieur Jacques Lemaistre-Caron, Maire et monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer les documents inhérents à cette entente.

ADOPTÉE

2023-04-108

**RÉSOLUTION ADOPTANT LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS
DE 2 000\$ OCTROYÉS À DES FOURNISSEURS DÉPASSANT LE
MONTANT DE 25 000\$ POUR 2022**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a l'obligation de publier la liste des contrats de plus de 2 000\$ octroyés à des fournisseurs dépassant le montant de 25 000\$ pour 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte la liste des fournisseurs telle que présentée au conseil ;

ADOPTÉE

2023-04-109

**RÉSOLUTION MODIFIANT LA RÉSOLUTION 2023-02-036
POUR PROANIMA**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2022, les membres du Conseil municipal ont autorisé la signature d'un contrat de service de gestion animalière avec l'organisme Proanima qui entrerait en vigueur le 1^{er} novembre 2022 (résolution 2022-09-225);

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2023, cette résolution a été modifiée (résolution 2023-02-036);

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* permet à une municipalité de conclure une entente avec toute personne afin que celle-ci assure le respect d'un règlement pris en application de la loi;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur au 3 mars 2020 du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

DE nommer l'organisme Proanima en tant qu'autorité compétente aux fins de l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.

ADOPTÉE

2023-04-110

RÉSOLUTION ADOPTANT L'ÉMISSION DE MÉDAILLES POUR CHATS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lacolle a un contrat avec Proanima;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun registre pour les chats;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

D'émettre des médailles gratuitement pour les chats présents sur le territoire de la Municipalité de Lacolle et de tenir un registre à cet effet;

DE MANDATER l'organisme Proanima d'émettre les médailles et de tenir un registre des chats.

ADOPTÉE

2023-04-111

RÉSOLUTION PORTANT SUR LE PAIEMENT DES INTÉRÊTS SUR LE PAIEMENT DES TRAVAUX DE FOURNITURE D'EAU POTABLE À UNE RÉSIDENCE SUR LA ROUTE 202, À LACOLLE

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent analyser les nouveaux documents reçus;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

DE reporter la décision à la prochaine rencontre.

ADOPTÉE

**Monsieur le maire déclare un intérêt et se retire à 20h23.
Monsieur le maire suppléant, Patrice Deneault préside le prochain point**

2023-04-112

RÉSOLUTION SUR LA DISCUSSION CONCERNANT LA TAXATION POUR LA FOURNITURE DE L'EAU POTABLE AUX RÉSIDENCES ABRITANT UN COMMERCE

CONSIDÉRANT QUE les comptes de taxes ont été vérifiés suite à un changement de codification;

CONSIDÉRANT QUE les résidences ayant un commerce à l'intérieur de leur bâtiment principal et ayant une seule entrée d'eau sont taxées pour la résidence et le commerce;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE les résidences abritant un commerce à l'intérieur de leur bâtiment principal soient taxées uniquement pour l'aqueduc commercial au montant de 576 \$/adresse civique (art. 3.1-règlement 2023-0225);

QUE la Municipalité crédite les comptes de taxes des citoyens concernés.

ADOPTÉE

Le maire reprend sa chaise à 20h25

ADOPTÉE

2023-04-113

RÉSOLUTION ADOPTANT UN REMBOURSEMENT POUR LE CAMP DE JOUR DE DANSE SÉBASTIEN BARRIÈRE

ATTENDU QUE l'école de danse Sébastien Barrière offre aux résidents de la Municipalité de Lacolle l'accès à un camp de jour pour la période estivale 2023;

ATTENDU QUE l'école de danse offre cinq (5) semaines de camp;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault
APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de verser une contribution d'un montant fixe de cinq (5,00\$) dollars par jour par enfant pour les inscriptions faites au camp de jour de l'école de danse Sébastien Barrière;

QUE les inscriptions se feront directement à l'école de danse;

QUE le montant sera remis directement aux parents sur présentation des preuves (factures) démontrant la participation à ce camp de jour;

QUE le remboursement soit fait à la fin août pour les preuves reçues avant le 31 juillet;

ADOPTÉE

7. RESSOURCES HUMAINES

2023-04-114

RÉSOLUTION NOMMANT UN POMPIER AU POSTE À TEMPS PLEIN

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché à l'interne et à l'externe;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) personnes ont été rencontrées en entrevue par un consultant externe;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault

ET RÉSOLU :

QUE Monsieur Matis Pagé, ayant reçu le meilleur résultat, soit engagé au poste de pompier à temps plein;

QUE son entrée en fonction soit effective dans 15 jours suivant la séance.

ADOPTÉE

2023-04-115

RÉSOLUTION NOMMANT UN POMPIER AU POSTE DE LIEUTENANT DU SSI LACOLLE

CONSIDÉRANT QUE poste de lieutenant du SSI Lacolle a été affiché à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) candidats ont été rencontrés en entrevue par un consultant externe;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière

ET RÉSOLU :

QUE Monsieur Julien Girard, ayant reçu le meilleur résultat, soit nommé au poste de lieutenant du SSI Lacolle.

ADOPTÉE

2023-04-116

RÉSOLUTION ADOPTANT LES VACANCES ESTIVALES 2023 DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault
APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve la liste des vacances des personnes salariées régulières et conventionnées, telle que le prévoit l'article 16.05 de la convention collective en vigueur.

QUE le conseil municipal accepte qu'il puisse y avoir des modifications apportées à ladite liste et que le directeur général et greffier-trésorier reçoive la demande écrite par l'employé.

ADOPTÉE

2023-04-117

RÉSOLUTION ACCEPTANT LA DÉMISSION DU DIRECTEUR DU SSI DE LACOLLE ET OFFRE DU POSTE DE CHEF DES OPÉRATIONS

CONSIDÉRANT la démission du directeur du SSI de Lacolle;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la démission du directeur du SSI et le remercie pour ses années passées;

QUE le conseil municipal lui demande d'occuper le poste de chef des opérations.

ADOPTÉE

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

Aucun point

9. TRAVAUX PUBLICS/VOIRIE

9.1 DÉPÔT/rapport mensuel d'activité de mars 2023

Le dépôt a été présenté aux conseillers à la séance.

2023-04-118

RÉSOLUTION RELATIVE À L'OFFRE DE PEINTURE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Daniel Mc Murray pour la peinture extérieure du garage municipal, l'hôtel de ville et de l'église ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte l'offre Daniel Mc Murray pour la peinture extérieure du garage municipal, de l'hôtel de ville et de l'église au coût de 20 500\$, taxes exclues;

ADOPTÉE

2023-04-119

RÉSOLUTION ADOPTANT LA SOUMISSION DE LA COMPAGNIE EMCO POUR LES FOURNITURES D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT l'offre de la compagnie EMCO pour les fournitures d'aqueduc;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte l'offre de la compagnie EMCO pour les fournitures d'aqueduc au coût de 6 279,94\$ plus taxes.

ADOPTÉE

10. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point

11. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

11.1 DÉPÔT/rapport mensuel d'activité du mois de mars 2023

Le dépôt a été présenté aux conseillers à la séance.

ADOPTÉE

2023-04-120

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI 2023-03-086 _ RUE DU COLLÈGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté un règlement PPCMOI relatif au projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble numéro RU 2022-0223;

CONSIDÉRANT QU'une demande de PCPCMOI concernant le lot 4 938 751 sur la rue du Collège a été déposé au service d'urbanisme pour autoriser une dérogation au zonage concernant les aires de stationnement et le pourcentage de végétation en cour avant;

CONSIDÉRANT QU'une servitude a été consentit sur le lot;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs désirent faire le stationnement à l'avant pour ne pas utiliser la servitude comme allée de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme juge approprié un projet de résolution PPCMOI afin d'autoriser l'implantation de l'aire de stationnement en cour avant en raison des contraintes du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme désire apporter les recommandations suivantes :

- La servitude devra en tout temps être gazonnée et entretenue par le propriétaire,
- En tout temps, aucun entreposage sur la servitude ne sera permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet de résolution **2023-03-086 PPCMOI RU 2021-0223** sera évalué selon les critères d'évaluations prévus au règlement;

CONSIDÉRANT QUE avis de motion sera déposé lors de la séance régulière du conseil municipal en date du 14 mars 2023 à 19h00, au 1, rue de l'Église Sud, Lacolle;

En conséquence et pour tous ces motifs, **IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Galipeau, appuyé par M. Martin Farrar-Deguire, M. Pellerin étant dissident**, à l'intention du conseil municipal que le projet de résolution 2023-03-086 PPCMOI RU 2022-0223 soit **adoptée avec les recommandations soumises**;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lacolle adopte le deuxième projet de résolution

2023-04-120 PPCMOI relatif au projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble règlement numéro RU 2022-0223.

ADOPTÉE

2023-04-121

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÉOLUTION PPCMOI 2023-03-084 _ MARINA SIEUR DE CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté un règlement PPCMOI relatif au projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble numéro RU 2022-0223;

CONSIDÉRANT QU'une demande de PCPCMOI concernant le 195, rang de la Barbotte a été déposé au service d'urbanisme pour autoriser une dérogation à l'usage autorisé pour une demande d'hébergement flottant ainsi que de l'entreposage de véhicule récréatif;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs modifications ont eu lieu à la demande initiale;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE le projet soit refusé.

ADOPTÉE

12. LOISIRS

12.1 DÉPÔT/rapport mensuel d'activité du mois de mars 2023

Le dépôt a été présenté aux conseillers à la séance.

2023-04-122

RÉSOLUTION APPROUVANT L'UTILISATION DE LA SALLE LÉODORE-RYAN POUR LA TENUE DE BINGO

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des loisirs de Lacolle désire offrir des soirées de bingo les mercredis de 19h00 à 21h30 durant la période estivale 2023 et 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault
APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve le prêt de la salle du centre Léodore-Ryan à la Fédération des loisirs pour la tenue de soirée de bingo les mercredis durant la période estivale 2023 et 2024.

ADOPTÉE

2023-04-123

RÉSOLUTION APPROUVANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS « EN MONTÉRÉRIE, ON BOUGE! »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lacolle souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour l'été 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lacolle certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lacolle s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Madame Isabelle Rivard, coordonnatrice des loisirs à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour et au nom de la municipalité de Lacolle et à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉE

13. CORRESPONDANCE

2023-04-124

RÉSOLUTION RELATIVE À L'OFFRE DE CONSULTANTS BLITZ

CONSIDÉRANT l'offre de service de Consultants Blitz pour l'expertise en structure pour vérifier la capacité de la structure du plancher du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 27, rue de l'Église Nord;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lacolle désire installer temporairement la bibliothèque au presbytère et doit connaître la portée du plancher;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix
APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Consultants Blitz pour l'expertise du plancher du 27, rue de l'Église Nord au coût de 2 800,00\$ plus taxes pour les services suivants :

- Relevé intérieur de la structure du plancher du rez-de-chaussée du bâtiment existant;
- Calcul préliminaire de la structure du plancher du rez-de-chaussée pour déterminer si elle peut supporter une bibliothèque;
- Préparation d'un rapport avec un budget de réparation en structure.

ADOPTÉE

14. VARIA

2023-04-125

RÉSOLUTION APPROUVANT LA DEMANDE D'AIDE POUR L'ÉGLISE ODELLTOWN

CONSIDÉRANT la demande d'aide de l'Église Odelltown pour l'entretien extérieur;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal entérine la demande de l'Église Odelltown et que la Municipalité s'occupera de l'entretien extérieur.

ADOPTÉE

2023-04-126

RÉSOLUTION APPROUVANT LA DEMANDE POUR LE BICENTENAIRE DE L'ÉGLISE ODELLTOWN

CONSIDÉRANT la demande de L'Église Odelltown pour le bicentenaire qui aura lieu du 17 au 18 juin 2023;

CONSIDÉRANT la problématique de stationnement dans ce secteur et que la voie est de la juridiction du Ministère des Transports du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière

ET RÉSOLU : à l'unanimité

QUE le conseil accepte de collaborer à l'organisation du bicentenaire de l'Église Odelltown.

ADOPTÉE

Madame la conseillère, Suzanne Lacroix déclare un intérêt dans le prochain point et se retire

2023-04-127

RÉSOLUTION APPROUVANT L'ACHAT DE BILLET POUR LA CHORALE POUR UNE LEVÉE DE FOND POUR LA FABRIQUE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL

CONSIDÉRANT la tenue d'une chorale pour une levée de fond de la Fabrique Notre-Dame-du-Mont-Carmel le 13 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lacolle achète cinq (5) paires de billets au coût de 20\$ chacun et les fasse tirer parmi les citoyens de Lacolle.

ADOPTÉE

Madame la conseillère, Suzanne Lacroix reprend son siège.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS (20 MINUTES)

- Avenir de la gare du CP
- Taxes pour les propriétaires riverains
- CP payeur de taxes
- Comptes de taxes
- Montée Odelltown

16. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h10 tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Prochaine séance le 9 mai 2023

Jacques Lemaistre-Caron
Maire

Jean-Pierre Cayer
Directeur général et greffier-trésorier